

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 18 DECEMBRE 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 12/12/2014
Date d'affichage : 12/12/2014

L'an deux mille quatorze, le JEUDI 18 DECEMBRE, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Annie MICHEL, M. Jean-Claude BAYEUX Maires Adjoints, M. Jean-Pierre ISABEL, M. André LETELLIER, M. Claude HAMEL, M. Claude PERONNE, Mme Valérie SABOUROUX, Mme Dominique JOCKUM, Mme Isabelle BONAMY, Mme Dorothée BLESTEAU, M. Guillaume CUBERO.

Excusée : Mme Vanessa GUEGUEN

Secrétaire de séance : Mme Dorothée BLESTEAU

Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2014

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Tarifs communaux 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs communaux 2015, proposés par la commission finances. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 8 voix pour et 6 voix contre, de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Maison du Temps Libre :

	Habitants de Thaon	Personnes extérieures à la Commune
12 heures (de 7 h à 19 h sans repas du soir)	134 €	168 €
24 heures	252 €	315 €
48 heures	360 €	450 €

location de la vaisselle (en option) :

Forfait de 1 € par couvert, pour une personne, en plus du prix de la location et du forfait chauffage.
Forfait casse 4 € par pièce manquante

forfait chauffage :

pour les locations de 12 heures ou 24 heures : 20 €.
pour les locations de 48 heures : 40 €.

Espace Culturel Michel Frérot :

- exposition location à la semaine du jeudi au mercredi 61 € / Thaonnais et 75 € / extérieurs
au prix de la location s'ajoutera le remboursement de la consommation d'électricité suivant relevé de compteur au prix appliqué par le fournisseur d'énergie.

Droit de place : (pas de changement depuis 2013)

- Marché hebdomadaire : 0.72 € (zéro euro soixante douze centimes) le mètre linéaire
- Vente au déballage occasionnelle (hors marché) : forfait de 53 € (cinquante et trois euros)

Cimetière : (tarifs identiques à 2014)

- CONCESSION durée 15 ans, renouvelable : 96 € (quatre vingt seize euros)
- CONCESSION durée 30 ans, renouvelable : 159 € (cent cinquante neuf euros)
- CONCESSION durée 50 ans, renouvelable : 207 € (deux cent sept euros)

Cimetière parc, concession destinée à recevoir des urnes funéraires: (tarifs identiques à 2014)

- CONCESSION durée 15 ans, renouvelable : 75 € (soixante quinze euros)
- CONCESSION durée 30 ans, renouvelable : 114 € (cent quatorze euros)
- CONCESSION durée 50 ans, renouvelable : 144 € (cent quarante quatre euros)

au prix de la concession nouvelle, il conviendra d'ajouter :

- plaque + caveau pour urne : 350 € (trois cent cinquante euros)
ou
- caveau pour urne : 250 € (deux cent cinquante euros)

Location benne communale (déchets verts uniquement) : 30 € / benne (depuis 2011)

Approbation d'un avenant au marché public du lot 4 charpente bois du bâtiment rue de Barbières

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise : BRUNO de Domfront pour l'exécution des travaux de construction d'un bâtiment comprenant 3 logements et commerces rue de Barbières à Thaon, LOT 4 CHARPENTE BOIS.

Cet avenant dû à l'abandon du projet d'implantation d'un Guichet Automatique de Banque (GAB) par la commune et à l'installation éventuelle d'un restaurant dans l'un des commerces, a pour objet d'augmenter le montant du marché :

	montant initial du marché HT	avenant n°1 HT	nouveau montant du marché	
			HT	TTC
lot 4 : charpente bois Entreprise BRUNO	17 447.30 €	160.00 €	17 607.30 €	21 128.76 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise BRUNO de Domfront.

Approbation d'un devis pour le déplacement du coffret électrique rue de Barbières

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée à déplacer un boîtier électrique situé près de la pharmacie et alimentant les habitations riveraines.

Afin de permettre à M. Duval de démarrer les travaux d'agrandissement de son magasin, il convient de procéder à ce déplacement dans les meilleurs délais.

Le devis demandé à ERDF, n'ayant pas été reçu à ce jour, il sera soumis à l'avis du Conseil lors d'une prochaine réunion.

Convention d'utilisation des services de la fourrière pour animaux de la Communauté d'Agglomération de Caen La Mer.

Aux termes de l'article L 2212-2.7° du code général des collectivités territoriales, les maires doivent remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux malfaisants ou féroces.

S'agissant plus particulièrement des chiens et des chats errants, leur divagation est interdite.

L'article L 211-22 du code rural précise que le maire a l'obligation de prendre toutes dispositions pour empêcher leur divagation. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés.

Il prévoit également que les chiens et chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune soient conduits à la fourrière où ils seront gardés.

Depuis le 1^{er} janvier 2004 la Communauté d'Agglomération Caen la Mer assure l'exploitation de la fourrière située au lieu-dit "les Crasières", Route de Saint-Manvieu-Norrey à Verson.

L'article L 221-24 du code rural qui prévoit que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette dernière.

La communauté d'agglomération ayant reçu compétence pour assurer le fonctionnement de la fourrière de Verson, c'est à elle qu'il appartient désormais d'ouvrir la fourrière communautaire aux communes ou structures intercommunales qui le souhaitent pour l'accueil et la garde des animaux errants, trouvés sur leur territoire.

Il est également précisé que la fourrière peut également servir de lieu de dépôt pour les chiens et chats dangereux.

Monsieur le Maire présente une convention établie par la Communauté d'agglomération Caen La Mer, ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la fourrière communautaire sise à Verson peut accueillir et héberger **uniquement** les animaux trouvés errants sur le territoire de la commune, ainsi que les chiens et chats dits dangereux.

En contrepartie de l'ensemble des prestations proposées par la communauté d'agglomération, la commune s'engage à verser à la communauté d'agglomération une contribution financière annuelle. Le prix de la prestation est calculé proportionnellement au nombre d'habitants de la commune, tel qu'il résulte du recensement, sous la rubrique "*population totale*".

Le tarif sera actualisé et délibéré chaque année par le Conseil Communautaire (pour mémoire tarif 2014 : 0.80 €/habitant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention précisant les conditions et modalités d'intervention du service de la fourrière communautaire de Caen la Mer,
- décide que la convention prendra effet au 1^{er} janvier 2015, et s'achèvera au 31 décembre 2015. date d'expiration et de renouvellement de l'ensemble des conventions avec les communes ou structures intercommunales actuellement desservies.
- s'engage à verser à la Communauté d'agglomération de Caen la Mer, la contribution financière annuelle.

Vote sur un projet de fête médiévale à la Vieille Eglise en 2015

Monsieur le Maire présente un projet d'installation d'un camp médiéval à la Vieille Eglise, comprenant deux jours d'animation et une demi-journée consacrée aux scolaires. Le devis établi par l'association Fidelis Normannorum s'élève à 3 600 €.

Le Conseil Municipal estime que le projet présenté est incomplet. Monsieur le Maire demandera au président de l'association de détailler sa proposition pour la réunion de la commission « culture – loisirs - sports » prévue le 14 janvier 2015 à 18 h 30.

BUDGET 2014 : décision modificative n°4

Monsieur Maury, Maire, propose au Conseil Municipal de faire les virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	dépenses	recettes
2031 .041: frais d'études (intégration frais d'étude 2010 construction bâtiment rue Barbières)		+ 539 €
21318.041: autres bâtiments publics (intégration frais d'étude 2010 construction bâtiment rue Barbières)	+ 539 €	
2135 opération 21 Aménagement MTL : installations générales	- 3 500 €	
2135 opération 23 Bâtiment Val Amphrye : installations générales	- 3 000 €	
21534 : réseaux d'électrification	+ 6 500 €	
Total	+ 539 €	+ 539 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

La section d'Investissement s'équilibre à : 1 330 275 €.

Information sur le montant de l'avenant au marché public des travaux de voirie de la rue des Peupliers

Monsieur le Maire rappelle la décision prise en séance du Conseil, le 13 novembre dernier, de négocier l'offre de prix et d'autoriser le Maire à signer un avenant au marché de travaux de voirie 2013 avec l'Entreprise Martragny dans la limite de 6 000 € HT, pour les travaux supplémentaires de réfection de trottoirs rue des Peupliers.

Le montant de l'avenant, signé par Monsieur le Maire, s'élève à 5 960 € HT.

Le nouveau montant du marché est donc de 85 864.00 € HT, soit 103 036.80 € TTC.

Ouverture de l'enquête publique préalable à la DUP

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête est ouverte du 16 décembre 2014 au 20 janvier 2015.

Le commissaire enquêteur sera présent :

- mardi 16 décembre 2014 de 16 h à 18 h
- mardi 23 décembre 2014 de 16 h à 18 h
- samedi 10 janvier 2015 de 10 h à 12 h
- mardi 20 janvier 2015 de 16 h à 18 h

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet départemental de l'Etat durant la période de déroulement de l'enquête préalable à l'adresse : <http://www.calvados.gouv.fr/> ; ainsi qu'en Mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les observations seront recueillies sur les registres ouverts à cet effet en Mairie tout au long de l'enquête, elles peuvent également être adressées par écrit à la Mairie.

Monsieur Bertin George, délégué FDSEA, nouvel agriculteur sur la commune, à l'initiative du propriétaire de l'avenue concernée par la DUP, propose de contourner la commune par le pré Baudron. Monsieur le Maire rappelle que la DDTM refuse catégoriquement que les engins traversent cette zone humide.

Par ailleurs, suite à plusieurs plaintes, Monsieur le Maire enverra un courrier à l'agriculteur dont les engins agricoles chargés de pommes de terre traversent la commune à une vitesse excessive.

Compte-rendu de la réunion de travail sur l'attribution des commerces et des logements municipaux

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la première réunion du groupe de travail qui a eu lieu le 15 décembre 2014. Il y a lieu de définir dès maintenant les activités que nous souhaitons implanter dans ces nouveaux locaux. Pour information, la Chambre de Commerce et d'Industrie peut accompagner les entrepreneurs dans leur projet.

La prochaine réunion du groupe de travail est prévue le lundi 12 janvier 2015 à 19 h.

Lettre ouverte d'un jardinier de l'Association des Jardiniers Thaonnais

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé au Conseil Municipal par Monsieur Jean-Yves Grall, jardinier et Président de l'Association des Jardiniers Thaonnais jusqu'au 28 novembre 2014.

Il donne ensuite lecture d'un courrier de Monsieur Cédric Pitois, nouveau Président de l'association, sollicitant l'agrandissement des jardins communaux. A la demande du Conseil Municipal, Monsieur le Maire invitera Monsieur Pitois, à venir exposer, lors d'une prochaine réunion, les projets de l'association qui justifieraient l'agrandissement de la surface mise à disposition.

SIART : rapport annuel 2013

Monsieur le Maire présente le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif 2013 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Thaon.

Rapport d'activité 2013 des services de l'Etat dans le Calvados

Monsieur le Maire expose une brochure de présentation du rapport d'activité des services de l'Etat dans le Calvados.

Cet ouvrage est consultable sur le site www.calvados.gouv.fr de la Préfecture du Calvados dans la rubrique « publications ».

Information sur l'agenda d'accessibilité programmée d'un établissement recevant du public

2015 était la date limite prévue par la Loi pour rendre accessibles les établissements recevant du public. L'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée va permettre à tous les gestionnaires et les propriétaires de ces établissements de se mettre en conformité.

L'agenda d'accessibilité programmée correspond à l'engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la mairie et dans des cas particuliers à la Préfecture.

Renseignements sur www.accessibilite.gouv.fr

Lors d'une prochaine réunion, la commission « Travaux » devra lister tous les lieux communaux à rendre accessibles aux handicapés.

Information préventive des risques majeurs

Un groupe de travail sera constitué pour établir la liste des risques.

AFFAIRES DIVERSES

- Communauté de Communes d'Orival :
 - compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 26 novembre 2014.
 - dans le projet de fusion des intercommunalités un questionnaire sera distribué aux habitants afin de connaître leurs habitudes de vie au sein du territoire.
- Remerciement de l'équipe de « Se Revoir » pour le prêt de la Maison du Temps. Un don de 50.12 € est fait au CCAS.
- Compte rendu de la réunion sur la future « Région Normandie »
- Ciné-concert TITANIC « dans la nuit de la glace » : vendredi 30 janvier 2015 à la MTL

- Monsieur Claude Hamel informe que les travaux rue des Peupliers sont terminés. Les travaux place des Saules débuteront le 16 février 2015. Il signale un problème de débit d'eau claire provenant des Hauts de Thaon parasitant le réseau eaux usées.
- Monsieur Claude Péronne remercie Monsieur le Maire et le service technique communal pour la mise en place du panneau « chemin dit du Fresne » et l'attribution de numéros de rue aux riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt trois heures quinze minutes.